

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/017/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 74/06 (AFR 25/008/2006 du 31 mars 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

ÉTHIOPIE

Abraham Roda (h), agriculteur

Abraham Tula (h), ancien employé de l'Association pour le développement de Sidama (organisation non gouvernementale, ONG)

Abure Assefa (h), fonctionnaire

Dessalegne Gassamo (h), conseiller pédagogique à la *United States Agency for International Development* (USAID, agence des États-Unis pour le développement international)

Edasso Ebissa (h), agriculteur

Musse Alemayehu, fonctionnaire au ministère de l'Agriculture

Tadesse Washo (h), infirmier

Tefera Janba (h), étudiant à l'institution Awassa Tabour

Yosef Lalimo (h), étudiant à l'institution Awassa Tabour

Londres, le 4 mai 2006

À l'exception de Musse Alemayehu, toutes les personnes nommées ci-dessus ont été libérées sous caution, à titre provisoire. Elles n'ont pas été inculpées. Dessalegne Gassamo a été remis en liberté sur ordre d'un tribunal vers le 21 avril, et les autres ont été libérés par d'autres instances à la fin du mois d'avril. Musse Alemayehu a été libéré sans condition. La police a déclaré qu'il avait été arrêté par erreur.

Ces hommes font partie des quelque 60 personnes arrêtées et placées en détention le 12 mars 2006 ou après, à la suite de manifestations organisées par des membres du groupe ethnique sidama. Les manifestations ont eu lieu le 12 mars dans la ville d'Awassa, capitale de la région des Peuples, nations et nationalités du Sud, et dans d'autres villes proches.

Des manifestants auraient été frappés par des membres de la police fédérale. Certaines personnes auraient été abattues, mais ces informations restent à confirmer. Les manifestants ont renouvelé l'appel du peuple sidama au sujet de la zone de peuplement sidama, dans laquelle la majorité de la population appartient au groupe ethnique (ou « *nationalité* ») sidama. Ils souhaitent faire de cette zone un État régional et faire ainsi en sorte que le peuple sidama soit mieux représenté au niveau politique. La région des Peuples, nations et nationalités du Sud actuelle comprend plusieurs zones et de nombreuses « *nationalités* ». Le gouvernement fédéral est opposé au changement administratif demandé.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>